

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur MULLER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Oeuvre « Départ » de Michel Couqueberg - Désaffectation du domaine public et déclassement des fragments – Cession à titre gratuit au profit des familles des disparus

Monsieur AMIRI expose :

En 2003, a été érigée au carrefour de l'avenue Eiffel et de la rue des Valendons une œuvre intitulée « Départ », en hommage aux onze victimes de l'explosion en 1999 du bâtiment situé au 145 avenue Eiffel.

Cette œuvre, réalisée par l'artiste Michel Couqueberg, est née de l'initiative de l'association des victimes puis fut cédée à la ville en 2007 pour l'euro symbolique en contrepartie de son maintien sur les lieux et de son entretien.

Lors d'une cérémonie de commémoration en 2019, la présidente et les membres de l'association ont exprimé leur attachement à cette stèle.

Cette œuvre a fait l'objet d'un vol le 24 septembre 2020, puis a été retrouvée brisée en plusieurs morceaux. Ces fragments ont été conservés.

Il a été décidé, après expertise de l'artiste, qu'une refonte des fragments était impossible et qu'une réplique, en tous points identique à la première devait être recréée et réinstallée prochainement en lieu et place de l'originale.

En 2021, est parvenue à la Ville une demande émanant des familles des victimes afin qu'il soit remis à chacune d'entre elles le fragment de l'œuvre initiale comportant le nom du disparu.

L'œuvre brisée ayant dû être déplacée et déposée dans des réserves, il convient de prendre acte de sa désaffectation et de prononcer son déclassement afin qu'elle ne soit plus rattachée au domaine public, étant précisée que cette œuvre n'appartient pas aux collections des musées de la Ville.

L'artiste a donné son accord pour une cession à titre gratuit des fragments de l'œuvre.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 – Prendre acte de la désaffectation de l'œuvre endommagée ;
- 2 – Prononcer son déclassement afin de pouvoir la céder aux familles des disparus ;
- 3 - M'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision et à signer les différents documents y afférant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ